



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le 28 juin à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Jean-Luc BOURGEAUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Joël SIELLER, et Mesdames Marie DAUGAN (suppléante de M. BELLOIR, Evelyne PANNETIER (suppléante de M. MARTIN)

Pouvoir : aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Mesdames Sandrine ROL et Valérie FAUCHEUX, Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Jean-Luc MANGELINCK et Nicolas BELLOIR

Assistaient également, Jean-Pierre TROUSLARD SMG35, Mme Martine JOUANNET Symeval, Mme Christine PIRON SMPBC, Mme Marie-Madeleine GAMBLIN et M. Jean-Michel LEBRETON du SPIR, M. David CLAUSSE de la CEBR, Monsieur Jean-Jacques LEON de la Paierie Départementale

Secrétaire de séance : M. Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 21 juin 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/06/05 Captages prioritaires

Comité Syndical du 28 juin 2016

N°16/06/05 Captages prioritaires

Rapport,

Adopté en novembre 2015, le nouveau SDAGE Loire Bretagne a établi une liste supplémentaire de « captages prioritaires » pour les teneurs en nitrates et/ou en pesticides. Celle-ci comporte 11 nouveaux captages appartenant aux collectivités d'Ille-et-Vilaine : les prises d'eau de la Roche (Couesnon), Pont Billon (Vilaine), la Valière, Landal, Beaufort et le Bas Sancé (Loisance), et les captages souterrains du Vau Reuzé, la Gentière, la Couyère, les Aulnais - Méjanot et le Chalonge. L'Ille-et-Vilaine compte donc désormais 15 captages prioritaires, pour lesquels des programmes d'action doivent être mis en place afin de parvenir à une amélioration de la qualité de l'eau.

Le SMG35 finance déjà les actions relatives aux captages superficiels via les programmes d'actions « Bassins Versants ». Par contre, il est nécessaire de modifier le règlement financier pour étendre l'assistance financière et technique du SMG35 aux 5 captages prioritaires souterrains.

Le financement des actions « captages prioritaires souterrains » doit tenir compte de leurs spécificités (potentiels de production faibles, tailles réduites des aires d'alimentation de captages, maîtrises d'ouvrages existantes).

La fiche proposée d'intervention du SMG pour ces actions ressemblerait fortement à celle effectuée pour les PPC (études : financement à 100% et assistance technique ; actions : financement à 50% avec un plafond) - si intérêt à maintenir le captage (les 5 ne représentent qu'1% du potentiel de prélèvement départemental); les actions seraient portées de préférence par un syndicat de bassin versant.

Les élus soulignent l'importance du volet assistance, notamment pour les petites collectivités.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) APPROUVER l'ajout de cette fiche au règlement financier du SMG35

2°) AUTORISER le Président à signer les conventions d'assistance technique entre le SMG35 et les syndicats maîtres d'ouvrage

Fait à Rennes, le 28 juin 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

